

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Imprimerie A. Layton.

Chemin de Fer d'Orléans. — Service d'Été.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.		
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	1 » 00 <sup>m</sup> soir.	2 » 42 <sup>m</sup> soir.	3 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »		
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 » 45 <sup>m</sup> »	7 » 40 <sup>m</sup> »	9 » 22 <sup>m</sup> »	9 » 41 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 <sup>m</sup> »	3 » 1 <sup>m</sup> soir.		

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 8 h. 15<sup>m</sup> matin.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**  
 SCRUTIN DE BALLOTAGE  
 ARRONDISSEMENT DE GOURDON  
 Candidat républicain

**ROBERT CALMON**  
 Conseiller général.

Cahors, 27 Août.

**NOUS NE VOULONS PAS Y CROIRE**

S'il fallait en croire la rumeur publique, M. de Verninac ne se désistera pas à Gourdon.

Les braves gens qui répandent ces bruits sont bien oublieux.

Et le traité d'honneur, ratifié par la réunion publique de Gourdon, on l'oublie ? Et la discipline républicaine, on l'oublie encore ? Et la nécessité qui s'impose d'écarter à tout prix un bonapartiste de la Chambre, on l'oublie aussi ?

Engagement d'honneur, discipline, union, danger, ne sont que des mots aux yeux de certains républicains qui, le cœur léger, sont prêts à sacrifier, à Gourdon, comme à Cahors l'intérêt général aux ambitions mesquines et puériles. Décidément on ne s'instruit plus par les exemples.

Et pourtant, à Gourdon, il n'y a pas, ce nous semble, un comité de propagande pour forcer, coûte que coûte, M. de Verninac à transgresser la foi jurée, à violer une parole donnée. Est-ce que des intrigants, des ambitieux au petit pied rôderaient autour de l'adversaire deux fois malheureux de M. le baron Dufour ?

M. de Verninac n'a qu'une ligne de conduite à tenir. Il faut, comme il l'a solennellement promis à Gourdon, qu'il se désiste en faveur de M. Robert Calmon, et qu'il engage ses électeurs à reporter leurs suffrages sur son heureux et loyal compétiteur.

Le scrutin du 21 août a parlé, M. de Verninac. Vous avez obtenu 6,472 voix ; M. Robert Calmon a recueilli 6,638 suffrages ; vous n'avez plus qu'à vous désister, et désistez-vous au plus vite ; car vos hésitations, vos défaillances, vos atteroiements ne peuvent que vous nuire.

Ce désistement arrivera, nous n'osons en douter. Un engagement solennel, la discipline, la nécessité de faire échec au baron Dufour imposent à M. de Verninac un sacrifice qui prouvera son désintéressement et son honnêteté politiques.

Si M. de Verninac se désiste avec sincérité ; si, par ses conseils et son influence,

il assure le triomphe de M. Robert Calmon, il restera, ce qu'il a toujours été, un homme d'honneur ; de plus, il aura bien mérité de la cause républicaine et aura droit à la reconnaissance de ses concitoyens.

Nous ne voulons pas envisager les conséquences qui résulteraient du refus qu'apporterait le Conseiller général de Vayrac à tenir sa promesse formelle, M. de Verninac verrait sa popularité abattue ; il n'aurait ni l'estime, ni la confiance des gens d'honneur et des vrais républicains ; il serait renié par tout le parti libéral.

M. de Verninac ne voudra pas être un renégat ; il sera gentilhomme jusqu'au bout. Il ne se désistera pas pour la forme et ne suscitera pas un compétiteur républicain à M. Robert Calmon. Il engagera publiquement et sans arrière pensée les électeurs des cantons de Martel, de Souillac et de Vayrac et ceux des autres cantons à voter tous en masse pour M. Robert Calmon, candidat républicain unique pour le scrutin de ballottage du 4 septembre.

D'ailleurs, l'exemple est donné à M. de Verninac : à Castres, c'est M. Lecamus qui se retire devant son heureux concurrent républicain ; à Bordeaux, c'est M. Paul Dupuy ; à Fontainebleau, c'est M. Guichard ; à Tours, c'est M. Téphaine ; à Bourges, c'est M. Eugène Brisson qui se désiste en faveur de M. Chesneau, qui a obtenu 43 voix de plus que lui.

Nous terminons en adjurant M. de Verninac de suivre la vraie voie républicaine et à obéir à la discipline et à l'honneur.

Un Républicain conservateur.

**L'ENGAGEMENT D'HONNEUR**  
 DE M. DE VERNINAC

M. de Verninac, ayant pris la parole, a également donné lecture de sa profession de foi et a fait l'exposé des sacrifices qu'il s'est imposés en des temps difficiles dans l'intérêt de la République.

En terminant, il s'est FORMELLEMENT ENGAGÉ à se désister en faveur de M. Calmon, si, au 1<sup>er</sup> tour, ce dernier avait plus de voix que lui. — Il a ajouté qu'il était inutile de dire, qu'il ne ferait jamais voter pour un bonapartiste.

Réunion publique de Gourdon.

On lit dans la République Française :

Dans une réunion publique tenue à Gourdon (Lot), le 10 courant, il avait été FORMELLEMENT CONVENU entre les deux candidats républicains, MM. Robert Calmon et de Verninac, que celui des deux qui obtiendrait le moins de voix se désisterait en faveur de l'autre pour le second tour de scrutin.

M. Robert Calmon ayant obtenu près de 200

voix de plus que M. de Verninac (6,658 contre 6,472), reste donc seul candidat républicain dans l'arrondissement de Gourdon en face du baron Dufour, bonapartiste, député sortant.

Nous avons le ferme espoir que, le 4 septembre, M. Calmon sera élu et que l'arrondissement de Gourdon sera pour toujours enlevé aux bonapartistes.

On lit dans le XIX<sup>e</sup> Siècle :

Lot. — A Gourdon, jusqu'alors avait été élu un enragé bonapartiste, M. le baron Dufour.

Deux républicains se sont réunis pour le combattre, M. Calmon fils et M. de Verninac. Le résultat a été superbe.

Les deux candidats républicains ont promis, dans une réunion publique tenue à Gourdon, que celui des deux qui aurait le moins de voix se désisterait en faveur de l'autre. Ce serait faire injure à M. de Verninac de douter un instant de sa conduite.

C'est donc aux électeurs républicains de Gourdon que s'adressent nos objurgations. A eux de faire pleinement honneur à la parole donnée par leurs deux candidats. Il faut non-seulement que le bonapartiste soit écrasé, mais encore écrasé sous une immense majorité.

**ENTRE BONS PATRIOTES**  
 ET GENS D'HONNEUR

A Clermont (Oise), l'intervention de M. Rendu avait amené un ballottage ; mais conformément à la discipline républicaine, il s'est désisté en faveur de M. Levavasseur, qui avait obtenu un chiffre de voix supérieur au sien. M. Levavasseur l'emportera facilement sur son concurrent bonapartiste, M. Labitte, auquel l'affaire Estorel a donné une regrettable notoriété.

Dans une lettre qu'il adresse aux électeurs de la deuxième circonscription de Tours, M. Tiphaine déclare qu'il retire sa candidature, pour se conformer à la règle républicaine. La réélection de M. Rivière est assurée à une grande majorité.

M. Lucas de Peslouan, candidat républicain dans la première circonscription de Nantes, a retiré sa candidature. Il engage ses électeurs à ne pas reporter leurs voix sur le candidat monarchiste, M. Lecour. L'élection de M. Laisant est donc assurée au second tour.

Les journaux de la Haute-Marne ont reçu une lettre de remerciements et de désistement que le docteur Mougeot adresse à ses électeurs. M. Dutailly reste le seul candidat républicain à Chaumont contre M. de Beorges.

M. Pochon adresse aux électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Bourg une lettre dans laquelle il déclare que la majorité étant acquise au premier tour de scrutin à son honorable compétiteur et ami, le docteur Tiersot, il vient, conformément

à sa parole et à la vraie doctrine républicaine, se désister en sa faveur et prier les électeurs qui ont bien voulu l'honorer de leurs suffrages, de les reporter au scrutin de ballottage sur M. Tiersot, afin d'affirmer de plus en plus l'union des républicains dans la République.

Le désistement de M. de Verninac qui a obtenu 200 voix de moins que M. Calmon dans l'arrondissement de Gourdon, nous est parvenu.

**DIALOGUE DES MORTS**

BARON DUFOUR. — O mon prince !  
 PRINCE PLONPLON. — Cher baron, vous m'apportez les meilleures nouvelles des élections.

LE BARON. — Hélas, prince, l'Univers nous abandonne.

PLONPLON. — Veillot ? Je m'en moque comme de tous ses pareils.

LE BARON. — Plût aux démons que ce ne fût que l'Univers-journal ; mais c'est l'Univers-people.

PLONPLON. — Qu'est-ce à dire ? Le manifeste d'un Napoléon, fût-il Jérôme, n'a pas électrisé les populations moutonnes des campagnes ?

LE BARON. — Pas du tout, au contraire ; si encore celles du Lot...

PLONPLON. — Et Abbattucci ?

LE BARON. — Battu.

PLONPLON. — Et d'Ariste ?

LE BARON. — Battu.

PLONPLON. — Casabianca, Lenglé ?

LE BARON. — Battus ! battus !

PLONPLON. — Haentjens, Loqueyssie, Sarlande, Gavini ?

LE BARON. — Battus, tous battus !

PLONPLON. — Valon aussi, Prax aussi ?

LE BARON. — Ils n'en valent guère mieux, cher prince ; leur chute a été terrible et la mort est prochaine.

PLONPLON. — To Dieu ! mais c'est un second Sedan, mon Sedan à moi, un Sedan horrible ! Baron, je vais me rendre...

LE BARON. — Du calme, ô mon prince, comme au milieu des balles autrichiennes.

PLONPLON. — N'est-ce pas que j'étais beau au sein de la mitraille ?

LE BARON. — On en doute généralement.

PLONPLON. — Et ces brutes de paysans, tonnerre de...

LE BARON. — Silence ! prince, point de blasphèmes ; ménageons les paysans et les curés, ils nous font encore besoin ; nous nous rattrapons plus tard.

PLONPLON. — Mais, au fait, vous baron, qu'êtes-vous devenu dans la bagarre électorale ?

LE BARON. — Éreinté, prince, littéralement éreinté ..

PLONPLON. — Jour de Dieu ! c'est donc fini ? Adieu trône rêvé, règne de volupté et de plaisirs.

O rage ! A bas le masque hypocrite de religion qui m'étouffe, et qui n'a servi à rien. Je jure sur mon âme de damné que les poulardes du Mans fumeront plus nombreuses à mon prochain dîner gras du Vendredi-Saint. — Vous en serez, baron, vous qui avez signé le Manifeste. — Plus de mines confites et de pratiques ridicules autour de moi ; Je veux me venger sur Dieu de l'abandon des hommes. Je veux proclamer dans tout l'Empire l'athéisme et la libre-pensée. Je veux être moi-même, enfin. Je veux dans tout l'Empire...

LE BARON. — Dans quel Empire ? Sire.

PLONPLON. — L'Empire des morts, parbleu ! car nous le sommes.

LE BARON. — Hélas ! Oui, je le suis !!

LUCIEN.

### CHRONIQUE ÉLECTORALE

Nous recevons la circulaire suivante de M. Béral aux électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cahors.

Nous désirons vivement que toutes nos populations lisent et apprécient comme il le mérite ce langage élevé digne et patriotique.

Cet enseignement qui, nous l'espérons, portera ces fruits dans un avenir prochain.

Aux électeurs de la deuxième circonscription de Cahors.

Mes chers compatriotes,

Les mensonges et les calomnies de la dernière heure ont triomphé de la bonne foi et du bon sens.

Avec leurs procédés habituels, nos adversaires ont pu, encore une fois, abuser de la crédulité de nos populations, et persuader à un trop grand nombre d'électeurs, que voter pour le candidat républicain, c'était voter pour la guerre, pour la mobilisation immédiate, pour la fermeture des églises, pour la suppression de la religion, etc, etc.

En parlant ainsi, ils savaient bien qu'ils mentaient impudemment. Mais ils connaissaient toute la puissance, surtout à la dernière heure, de ces armes déloyales, le mensonge et la calomnie, que le parti républicain s'honore de n'avoir jamais employées.

Ils n'ont même pas craint, malgré les déclarations publiques et si formelles de leur candidat, de déverser sur moi dans leur journal, des torrents d'injures, auxquelles, je l'avoue, j'ai cru que ma dignité ne me permettait pas de répondre.

Je comptais d'ailleurs que l'intelligence et le bon sens de mes concitoyens sauraient en faire éclatante justice. Je m'étais trompé.

Toutes ces inqualifiables manœuvres ont réussi. Il y aura probablement à les examiner de plus près. Mais, en attendant, la deuxième circonscription de Cahors, va continuer à être au moins momentanément représentée par un adversaire déclaré du gouvernement républicain, par un bonapartiste sans chef et sans drapeau, qui ira se perdre et s'annihiler dans dans l'infime et impuissante minorité de la Chambre nouvelle.

Le résultat du scrutin, quelque regrettable qu'il soit, doit cependant nous remplir d'espoir pour l'avenir. Notre échec est presque une victoire. La majorité de 6,800 voix, qui avait été acquise à mon concurrent en 1877, est aujourd'hui réduite à 800 voix environ. Un déplacement de 450 voix aurait suffi pour assurer notre succès, malgré les agissements coupables de nos adversaires.

Encore un effort, et notre triomphe est certain. Nous aurons définitivement effacé la tâche morale, qui s'étendait sur presque tout notre département, qui va se rétrécissant de jour en jour, et que j'avais surtout à cœur de faire complètement disparaître, quand, répondant à votre appel, j'ai mis mon nom à votre disposition pour défendre la cause républicaine.

La lutte que nous venons de soutenir renferme pour nous de précieux enseignements, elle nous prouve notamment qu'il faut tous rester sur la brèche jusqu'au dernier moment, et surtout, qu'il ne faut pas, comme nous l'avons fait, forts de notre conscience et de notre loyauté, dédaigner les attaques même les

plus méprisables dirigées contre nous.

Certes, j'ai trouvé de nombreux et sincères républicains dont le dévouement infatigable est resté à la hauteur de la mission qu'ils avaient à remplir. Et je ne saurais ici leur exprimer trop vivement tous mes remerciements et toute ma reconnaissance.

Mais j'ai pu aussi constater avec peine combien peu était sincère la conversion de certaines personnes, qui, tout en proclamant leur adhésion à la république, ne laissent jamais échapper une occasion de combattre le gouvernement républicain, et qui, en cette circonstance, ont été des premières à écouter complaisamment, et à propager activement les bruits répandus par nos adversaires, qu'elles savaient bien cependant n'être que des calomnies.

Ce sont là des leçons qui ne devront pas être perdues pour l'avenir.

Que chacun se mette donc de nouveau à l'œuvre. Qu'il s'impose le devoir de faire pénétrer de plus en plus la lumière au milieu de nos populations rurales qui ont pu encore être égarées, mais qui, au fond, ne demandent qu'à être éclairées et à venir définitivement à la république.

C'est une œuvre patriotique à accomplir. Je suis certain que chacun de vous y consacrera tous ses efforts.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que vous pourrez en toute circonstance compter à votre tour sur mon concours le plus absolu.

Veillez agréer, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

E. BÉRAL.

### QUI OSE PARLER DE GUERRE ?

Catus, 24 août.

Contre l'attente générale, la 2<sup>e</sup> circonscription de Cahors vient de nommer encore une fois M. de Valon pour son député. Ce résultat inattendu a jeté le pays dans une véritable consternation. Sans doute en comparant l'élection de 1877 à celle de 1881, on constate qu'il s'est produit une amélioration très-considérable dans le sens des idées républicaines. Néanmoins on ne peut revenir de voir que les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription aient préféré donner leurs suffrages à un candidat dont le mérite principal est d'être un parfait homme du monde et d'appartenir à la noblesse ; et laisser au second plan un homme du peuple arrivé aux premiers rangs par son intelligence et son travail et dont le talent et la science n'ont d'égal que sa loyauté et son obligeance. Cette déplorable élection n'a d'excuse que dans l'ignorance ou la naïveté des électeurs et dans l'insigne mauvaise foi des meneurs et surtout celle des écrivains de leur presse.

Messieurs les bonapartistes dans leur campagne électorale se sont surtout appesantis sur les affaires concernant la guerre et la religion.

Vous osez, déloyaux adversaires, reprocher à la République de vouloir faire la guerre, elle qui vous a donné onze ans d'une paix profonde et honorable. Vous prenez pour prétexte le châtiement infligé à des pillards Tunisiens, châtiement qui a été d'ailleurs l'occasion d'un traité essentiellement avantageux pour la France au double point de vue de son influence et de ses relations commerciales.

Vous osez parler de guerre, vous, bonapartistes, dont le régime était uniquement basé sur le cliquetis des armes, la fausse gloire et l'exploitation de nos sentiments d'honneur et faut-il l'avouer de notre chauvinisme.

C'est bien à vous à parler des désastres de la guerre alors que le premier empire n'a été qu'un long et épouvantable carnage, et le second une guerre presque continue ou notre sang coulait et nos millions s'enfouissaient sans aucun profit pour la Nation.

Que pouvait nous rapporter la guerre de Crimée et la guerre de Chine que vous faisiez uniquement pour les Anglais ?

Que pouvait nous rapporter la guerre d'Italie que vous faisiez par crainte d'une seconde bombe Orsini. Les Italiens, coupe-jarrets, avaient aidé votre maître dans le crime du Deux Décembre et ils venaient lui rappeler avec la dynamite la parole de sang qu'il leur avait donnée ; votre maître eut peur, et voulant éviter un second attentat, il entra aussitôt en campagne.

Et la guerre du Mexique ! Tout le monde sait

que cette malheureuse guerre a eu pour objet de faire rentrer une créance véreuse que le complice Morny avait achetée au banquier Jecker.

Votre Empereur a donc fait la guerre d'Italie et du Mexique pour deux de ses complices du coup d'Etat, Morny et Orsini !

Jamais on ne saura ce que nous a coûté en hommes et en millions la foneste guerre du Mexique ; mais le pire c'est d'avoir quitté honteusement cette terre que nous avions arrosée de notre sang sur un ordre de la République des États-Unis...

Et la guerre de 70 ! Vous saviez, lorsque vous l'aviez déclarée sans le moindre motif, que vous seriez battus.

Vous saviez que par votre incurie, vos désordres et vos gaspillages, l'armée était désorganisée, que vous manquiez d'hommes, de matériel et d'approvisionnements.

Vous avez littéralement fait comme un débiteur obéré et faussaire, qui, réduit à la dernière extrémité, fait brûler sa maison pour faire disparaître son bilan et les traces de ses méfaits.

Cessez donc de parler de guerre, et n'oubliez pas que vous parlez aujourd'hui à un peuple qui s'est débarrassé du bandeau que vous mettiez sur ses yeux et qui a commencé son éducation politique !

Il sait maintenant que toutes les guerres se font pour les rois et les empereurs et jamais pour lui !

N'oubliez pas que vous parlez à des populations qui, dès quelles seront désabusées, et ce sera bientôt, vous demanderont compte de votre conduite odieuse dans cette insurrection d'Algérie dont vous osez faire un crime à la République et qui est votre œuvre. M. Robert Mitchell ne vous l'a-t-il pas prouvé ?

Aujourd'hui que la France est maîtresse de ses destinées elle se tient armée, non pour attaquer ses voisins, mais pour défendre son honneur, sa liberté et le sol sacré de la patrie.

Un électeur de Catus.

### LE RÉVEIL

Un calcul très rigoureux des suffrages exprimés dans le département du Lot depuis 1877 nous permet d'établir que depuis cette époque, c'est-à-dire dans l'espace de quatre années,

Les bonapartistes ont perdu **15,000** voix La République en a gagné **13,000** —

Ces chiffres éloquents se passent de tout commentaire.

### Informations

Paris, 25 août.

A quatre heures vingt minutes la commission de recensement est rentrée en séance et a proclamé le résultat de son travail qui est conforme aux résultats déjà connus pour les arrondissements de Paris excepté pour la 2<sup>e</sup> circonscription du 20<sup>e</sup>.

Voici les chiffres qu'elle a proclamés pour cette dernière :

Inscrits 13,145 ;  
Suffrages exprimés, 9,906.  
Majorité absolue, 4,954.  
M. Gambetta, 4,900.  
Il y a donc ballottage.

M. Gambetta vient d'adresser la lettre suivante à ses électeurs :

Paris, 25 août 1881.

Aux électeurs et aux membres des comités du XX<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Messieurs et chers concitoyens,

Au scrutin législatif du 21 août, j'avais considéré comme un devoir de ne pas distinguer entre les deux circonscriptions du 20<sup>e</sup> arrondissement. Je voulais soumettre nettement, sans ambages, le jugement sur ma politique à tous les électeurs du 20<sup>e</sup>, à l'exclusion de tout autre collège électoral dans le pays. Ce jugement est rendu, et la majorité de l'arrondissement a ratifié ma politique. Élu dans la première circonscription de Belleville, à la majorité absolue, j'apprends ce matin que la 2<sup>e</sup> circonscription ne m'a donné que la majorité relative. Ma résolution est prise. Je sais ce que je voulais savoir. Aujourd'hui il me paraît oiseux et peu respectueux du suffrage universel (dont il ne faut jamais faire un jeu) de tenter une nouvelle démonstration élec-

torale sans but pratique, puisque l'opinion entre les deux circonscriptions s'imposerait dans quelques semaines. Cette option je crois plus digne de la proclamer dès à présent. Je suis et je reste député de la 1<sup>re</sup> circonscription du 20<sup>e</sup> arrondissement le député de Belleville.

Il suffit. Cette élection en dépit de la bassesse et de la violence des efforts réunis de tous nos ennemis ligés contre nous, est décisive ; elle prouve que, dans le milieu le plus passionné, le plus inflammable de Paris, à côté d'une minorité hélas ! trop prompt à s'égarer, il reste toujours une majorité de républicains résolus et fidèles à la saine raison politique.

La preuve est faite ici comme dans le reste de la France ; et ce ne sont pas les commentaires d'une presse exaspérée, les criarderies fariboliques des démagogues, les sarcasmes démodés des vaincus de la réaction qui pourront en affaiblir le caractère et la portée. La politique réformatrice, ferme, sage, loyale, méthodique et forte, que nous poursuivons ensemble, ne sera jamais à la merci de coalitions électorales. Nous persévérons dans la politique de progrès réguliers, successifs, par étapes, attendant tout de la volonté du pays, rien de la force, toujours prêts à repousser utopistes et rétrogrades, toujours résolus à maintenir sur la même ligne l'ordre et le progrès républicains. Il ne vous sera pas difficile de trouver dans vos rangs, pour la 2<sup>me</sup> circonscription du 20<sup>e</sup>, un serviteur de la République, éprouvé et dévoué, dont le passé et l'honneur soient à la hauteur de vos suffrages. — Je n'ajoute qu'un mot : A vous tous qui n'avez pas faibli qui avez confiance dans votre mandataire, merci et à bientôt.

Le député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Belleville,  
LÉON GAMBETTA.

### Pensions militaires.

Le Journal officiel a publié les tableaux indiquant quels seront désormais les chiffres des pensions militaires. On sait que la loi votée par les Chambres accorde l'unification pour les sous-officiers, pour les soldats et pour leurs veuves. Elle a été promulguée et voici, par suite, les tarifs avec leur maximum et leur minimum.

1<sup>o</sup> Pour les hommes :

Adjudant, 700 et 900 fr.  
Sergent-major, 600 et 800 fr.  
Sergent, 550 et 700 fr.  
Caporal, 520 et 640 fr.  
Soldat, 500 et 600 fr.

2<sup>o</sup> Pour les veuves ou les orphelins mineurs.

Adjudant, 450 et 675 fr.  
Sergent-major, 400 et 600 fr.  
Sergent, 360, et 525 fr.  
Caporal, 280 et 480 fr.  
Soldat, 300 et 450 fr.

La même loi alloue des suppléments variables aux officiers et assimilés des armées de terre et de mer, à leurs veuves et à leurs orphelins.

Voici quels sont ces suppléments :

1<sup>o</sup> Pour les pensions liquidées avant la loi du 11 avril 1831 :

Général de division, néant ; veuve, 750 fr.  
Général de brigade, néant ; veuve, 650 fr.  
Colonel, néant ; veuve 575 fr.  
Lieutenant-colonel, néant ; veuve 675 fr.  
Commandant, 1,550 fr. ; veuve 390 francs.  
Capitaine, 1,200 fr. ; veuve 380 fr.  
Lieutenant, 950 fr. ; veuve 320 fr.  
Sous-lieutenant, 900 fr. ; veuve 300 fr.

2<sup>o</sup> Pour les pensions liquidées d'après la loi du 11 avril 1831.

Général de division, néant ; veuve, 750 fr.  
Général de brigade, néant ; veuve, 560 fr.  
Colonel, 1,200 fr. ; veuve, 425 fr.  
Lieutenant-colonel, 975 fr. ; veuve, 255 fr.  
Commandant, 850 fr. ; veuve, 320 fr.  
Capitaine, 700 fr. ; veuve, 280 fr.  
Lieutenant, 550 fr. ; veuve, 225 fr.  
Sous-lieutenant, 490 fr. ; veuve, 225 fr.

3<sup>o</sup> Pour les pensions liquidées d'après la loi du 25 juin 1861 ;

Général de division, néant ; veuve ou orphelin mineur, 300 fr.  
Général de brigade, néant ; veuve ou orphelin mineur, 250 fr.  
Colonel, 400 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 200 fr.  
Lieutenant-colonel, 375 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 185 fr. ;  
Commandant, 350 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 175 fr.  
Capitaine, 300 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 150 fr.  
Lieutenant, 250 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 125 fr.  
Sous-lieutenant, 250 fr. ; veuve ou orphelin mineur, 125 fr.

Les suppléments que nous venons d'indiquer pour toutes les classes de pensionnés militaires seront soumis aux mêmes conditions de droit et de jouissance que la pension. Le paiement en sera effectué aux mêmes échéances que celle-ci et par les mêmes caisses.

Chronique locale

LES INTRANSIGEANTS DU LOT

Une dépêche nous annonce qu'un certain comité de Martel vient de décider que M. de Verninac, devait *fouler aux pieds son engagement d'honneur*, et *maintenir* sa candidature au 2<sup>e</sup> tour, dans l'arrondissement de Gourdon.

M. de Verninac aurait, paraît-il, accepté !!

Le Lot a donc son Charonne-Belleville, et les lauriers des Réties faisaient envie aux intransigeants de Martel :

Il leur fallait leur esclandre, leur défection éclatante à la cause de l'ordre, leur insulte à Gambetta ;

Il leur fallait renier publiquement leur parole et trahir ainsi la République en s'alliant aux bonapartistes.

Tout cela est fait, rien ne leur a coûté !

Indiscipline révoltante, déconsidération du parti et de l'arrondissement de Gourdon tout entier, capitulation honteuse entre les mains des hommes de Décembre ;

Rien n'y manque, rien ne leur a répugné !

Est-ce de la dégradation, est-ce de la démence ?

Ces gens-là, ces hommes ivres d'ambition et de fatuité, ont eu un jour la fantaisie inqualifiable de se moquer de toute une population d'honnêtes républicains : ils PROVOQUENT à Gourdon une réunion publique où ils prennent *tous les engagements formels* que l'on sait, avec la ferme intention de ne pas les tenir.

Voilà la mesure de leur valeur morale !

Ils se sont dit encore : « Périssent le principe, puisque nous ne pouvons triompher », et ils vont tenter de livrer l'arrondissement de Gourdon au bonapartisme.

Voilà la mesure de leur dévouement à la République !

Ils pouvaient être magnifiques de loyauté, ils préfèrent être monstrueux.

En présence de cette félonie, le devoir des républicains de Gourdon est tout tracé. Laisant à M. de Verninac et aux intransigeants le soin de compromettre le succès du candidat républicain, ils défendront énergiquement avec M. Robert Calmon, leur dignité, leur honneur et leur foi politique indignement outragés.

UNE INDIGNITÉ

La forfaiture est consommée.

L'affiche suivante vient d'être placardée dans l'arrondissement de Gourdon :

Électeurs,

Une réunion composée de 300 délégués des 8 cantons de notre arrondissement a eu lieu à Martel, le 25 courant, pour apprécier le résultat du scrutin du 21 août et décider quelle devait être la ligne de conduite du parti républicain pour le scrutin de ballottage.

M. Dufour a obtenu 7.720 suffrages.

M. Calmon 6.658 —

M. de Verninac 6.472 —

En présence de ce faible écart, qu'il est même pas certain, l'assemblée s'est posée les questions suivantes :

1<sup>o</sup> La candidature de M. de Verninac doit-elle être maintenue ?

A l'unanimité il a été répondu : Oui !

2<sup>o</sup> M. de Verninac doit-il se désister ?

Après une discussion très approfondie à laquelle ont pris part des représentants de tous les cantons ainsi que les membres présents qui assistèrent à la réunion de Gourdon,

A l'unanimité il a été répondu : Non ! M. de Verninac ne doit pas se désister.

Devant la volonté formelle et unanime de l'assemblée, nous venons vous adresser un pressant appel.

Électeurs,

Vous voterez pour M. de Verninac, le vrai candidat du parti républicain ;

Vous voterez pour M. de Verninac qui a lutté dans les temps difficiles pour le triomphe des idées que la France vient d'acclamer une fois de plus ;

Vous êtes souverains, ni les promesses fallacieuses d'un candidat, ni le concours que peuvent lui prêter les agents d'une administration dévoyée de son rôle, ne doivent vous arrêter ni vous intimider.

Si vous êtes trompés c'est que vous l'aurez voulu,

Électeurs,

Votez pour le défenseur loyal de la Démocratie, de la République et de vos véritables intérêts ;

Votez tous, pour M. Ch. de Verninac. Les membres du bureau: Laplagne, Bassouls, Cocula.

\* \* \*

Nous qualifions d'un mot ce factum sans valeur : C'est indigne !

Un cri de réprobation unanime va y répondre de tous les points de l'arrondissement.

M. de Verninac en prêtant son nom à cet acte coupable s'est suicidé moralement ; sa vie politique est finie et toute la presse libérale flétrira sa conduite.

Quant à la candidature loyalement républicaine de M. Calmon, elle grandit de toute la hauteur de la chute de son adversaire intransigeant.

Heureusement que ce pacte honteux ne saurait livrer de nouveau l'arrondissement de Gourdon au bonapartisme vaincu.

Nous avons pleine confiance que les vrais et honnêtes patriotes, indignés de l'attitude de M. de Verninac, vengeront, dimanche prochain, l'honneur du drapeau républicain.

UNE MANŒUVRE.

M. Robert Calmon n'est pas républicain, paraît-il, on a fait la grande découverte qui suit : M. Robert Calmon est orléaniste. En vérité cela fait hausser les épaules.

M. Robert Calmon est orléaniste ! Était-ce faire acte d'orléanisme que d'être le secrétaire particulier d'un républicain aussi intégral et aussi libéral que M. Waddington ? Était-ce être orléaniste que de se présenter, il y a un an, devant les électeurs de Gramat, avec une profession de foi républicaine ?

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1880, c'est-à-dire depuis qu'il est conseiller général, M. Robert Calmon a-t-il émis *un seul vote* hostile aux idées républicaines. Depuis le commencement de la période électorale, M. Robert Calmon a-t-il rien fait qui soit de nature à lui contester un *sincère* républicanisme ?

Ainsi se trouve mise à néant cette calomnie qu'on répand dans l'arrondissement de Gourdon.

M. Robert Calmon est un républicain plus convaincu que certains qui affirment trop haut et trop bruyamment leurs opinions démocratiques.

Croyez-vous que la calomnie ait seulement atteint M. Robert Calmon ? non : M. Calmon, l'honorable vice-président du Sénat, n'est autre chose qu'un *orléaniste* ! Avez-vous compris, ami lecteur ? M. Calmon, ami particulier de M. Thiers, éditeur des discours du Libérateur du territoire, est un *orléaniste*.

Vraiment ! quand M. Calmon était sous-secrétaire d'Etat, quand il était préfet de la Seine, il faisait acte d'orléanisme.

Quand les Electeurs républicains de Seine-et-Oise envoyèrent, le 14 décembre 1873, M. Calmon siéger à l'Assemblée Nationale, ils nommèrent un orléaniste !

En 1879, lors des élections sénatoriales, quand M. Calmon assurait le triomphe de M. Roques et Delord, il était encore orléaniste ?

Ainsi donc depuis 1871, M. Calmon s'est sincèrement rallié à la République. Les actes, les votes de cet éminent homme d'Etat le prouvent surabondamment.

Personne n'a le droit de mettre en doute les opinions républicaines et fermement libérales des Calmon.

Un républicain conservateur.

DISTRIBUTION DE PRIX AUX ÉLÈVES DU COLLÈGE D'ISTRIE A PRAYSSAC (LOT).

Ami Lecteur,

Vous connaissez Prayssac, la charmante bourgade, la riante cité avec ses maisons blan-

ches, sa svelte église, ses rues spacieuses et ombragées, située au sein de la riche plaine du Lot, où tout n'est que lumière, sourire de la nature, vignes, moissons, verdure et brises embaumées.

Hier elle était en fête : la mère tressait des couronnes à ses enfants, et associait à leurs triomphes fièrement joyeux celui de son vieux collègue tant aimé, dont la gloire un instant défaillante renaît pleine de promesses. La fécondité du sacrifice est incomparable ; et certes, pour la résurrection de l'école si populaire, les dévouements généreux, les immolations n'ont pas manqué. Mais on oublie volontiers l'effort et la peine ; la journée toute entière appartient à la douce joie du devoir accompli.

Venez protecteurs généreux, parents et maîtres dévoués, écoliers dociles, venez recevoir le prix de vos labeurs divers. Maîtres et protecteurs contemplez avec une joie mêlée d'espérance les murs agrandis de cette vieille enceinte ; et vous parents recevez le prix de vos sacrifices et de vos sueurs en déposant avec des baisers affectueux sur le front de vos enfants ces couronnes qu'ils n'oublieront pas.

Ils y étaient tous et d'autres encore, les amis nombreux et fidèles, les portes du collège s'étaient ouvertes et pavoisées pour donner accès à leurs rangs pressés.

Longtemps avant l'heure fixée, l'enceinte, où se dresse le théâtre de pacifiques triomphes, est envahie et offre un spectacle curieux et animé.

Au fond de la cour, sous de magnifiques ombrages s'élève une estrade simple et gracieuse. Au premier rang, prennent place, avec M. Béral, conseiller d'Etat, ami du Collège et président de la fête, les autorités municipales, le clergé, les notabilités du pays, tous désireux de donner par leur présence à l'établissement renaissant une preuve de sympathie pour le présent, et pour l'avenir un gage de sérieuses espérances.

Viennent ensuite les parents, les amis, accourant de toutes parts ; la population toute entière arrive en habit de fête. La foule augmente sans cesse. C'est un concours inouï.

L'enceinte ordinaire est trop étroite ; les croisées, les murs, les toits, les arbres même sont envahis. Le coup d'œil est pittoresque, varié, saisissant.

Soudain, au lever du rideau, une éclatante fanfare exécutée par les élèves de l'école, captive l'attention de la foule et l'amène doucement au calme et au silence. Alors commence la représentation d'un drame simple et touchant par de jeunes élèves. Ils disent avec intelligence le sort de « deux jeunes captifs » deux frères, dont la vie et la liberté menacée par des brigands, leurs ravisseurs sont préservés par une reconnaissance et un dévouement imprévus.

Les jeunes acteurs, quoique novices, ont bien interprété leur rôle, vivement intéressé l'auditoire et bien mérité les applaudissements qu'on ne leur a pas marchandés.

M. le président prend ensuite la parole : ce ne fut pas un discours, mais une conversation familière. Après quelques mots de remerciements pour l'honneur qui lui était fait de présider à cette solennité, il commenta ces deux mots : *pax et labor*, paix et travail. Nous n'analyserons pas cet entretien plein de sages conseils et qui a été vivement applaudi.

Après une nouvelle fanfare exécutée avec entrain, la cérémonie s'est terminée par la proclamation des récompenses. Les heureux témoins de cette fête n'oublieront pas de longtemps cette belle journée favorisée par un temps superbe.

Courage ! dirons-nous en terminant, aux vaillants restaurateurs de notre vieux collège, au digne émule des Maurel, des Bonhomme et des Contie ; Courage..... et merci ! pour avoir évoqué hier comme une vision de son ancien éclat, avec celle de ses solennités classiques ; vous rajoutez chaque jour les antiques traditions de l'École, traditions de foi, de vertu, de science, d'honneur, qui furent et seront toujours le gage de la prospérité ; et quel que soit l'avenir réservé à cette école, si utile dans nos contrées, en vous consacrant à sa résurrection, en espérant contre l'espérance même, vous aurez bien mérité de Dieu, de la religion et de votre pays

UN AMI DU COLLÈGE.

Le ministre de l'instruction publique publie l'avis suivant :

« Le ministre de l'instruction publique ayant décidé la création, à bref délai, d'un certain nombre d'écoles en Kabylie, les instituteurs publics de France qui voudraient accepter la direction de ces écoles sont invités à adresser immédiatement leur demande à la direction de l'enseignement primaire (2<sup>e</sup> bureau), le traitement annuel est fixé à trois mille francs ; les instituteurs nommés jouiront en outre d'un logement neuf et convenable, ainsi que d'un vaste jardin.

» Comme la direction des écoles Kabyles

exige la connaissance des premiers éléments de la langue du pays, les instituteurs qui seront désignés pourront suivre, pendant quelques mois, le cours de langue berbère qui vient d'être créé à cet effet, à Tizi-Ouzou. Ils recevront, pendant ce temps, le même traitement que s'ils étaient en fonctions. »

Dernières Nouvelles

D'après le *Paris*, c'est vraisemblablement pour les premiers jours de novembre prochain que le gouvernement convoquera la nouvelle Chambre.

En effet, les pouvoirs de la Chambre élue en 1877 expirent exactement, non le 14 octobre mais le 28, les ballottages n'ayant eu lieu qu'à cette dernière date, en 1877. Or avant le deuxième tour de scrutin, une Chambre n'ayant aucune existence légale, ne peut se réunir. Toutefois, dit le *Paris*, dans le cas où une circonstance imprévue et urgente rendrait nécessaire la convocation immédiate du Parlement, le gouvernement pourrait user du moyen suivant, que la Constitution lui fournit : il convoquerait simultanément le Sénat et la Chambre de 1877 et dès la première séance, il demanderait au Sénat de dissoudre l'ancienne Chambre. Cette autorisation serait certainement accordée le jour même, et dès le lendemain, la Chambre élue les 21 août et 4 septembre 1881, pourrait régulièrement entrer en fonctions.

Bourse de Paris

Cours du 27 août.

Rente 3 p. %	85 40
— 3 p. % amortissable	86 80
— 4 1/2 p. %	116 00
— 5 p. %	116 50

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 25 août 1881.

La Bourse est très hésitante : en dépit de ses bonnes dispositions, la spéculation se tient sur la réserve dans la crainte que la continuation des retraits d'or n'amène une élévation nouvelle du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre ; nos rentes donnent lieu à peu d'affaires ; on traite le 5 0/0 à 117.80 ; le 3 0/0 à 86... ; l'Emprunt à 86.05 ; l'Amortissable à 87.40.

La Banque de France est ferme de 5,850 à 5,875, son encaisse n'a pas été encore entamé ; on est faible sur le Crédit Foncier, la Banque de Paris, le Crédit Lyonnais ; on se maintient ferme sur la Banque Nationale, la Banque d'Escompte, la Banque Hypothécaire, l'Union, que les rachats des vendeurs à découvert avaient fait monter outre mesure, a subi une réaction d'une cinquantaine de francs sur ses plus hauts cours ; la Banque Ottomane, montant avec les valeurs Turques, a dépassé 710 ; on demande la Compagnie Franco-Algérienne à 515, et le Foncier Luxembourgeois à 625.

Il s'est produit quelques réalisations et un peu de réaction sur les Chemins français ; les Chemins étrangers sont fermement tenus.

Le Suez a perdu et regagné plusieurs fois le cours de 1.900 ; ses excellentes recettes aident à le maintenir au niveau élevé auquel il est parvenu ; le Panama est redescendu vers 530 ; le Gaz, les Omnibus, la Compagnie transatlantique ont un marché peu animé ; il y a des demandes sur les Ateliers de Saint-Denis à 635 et sur les bons de l'Assurance Financière de 300 à 310 ; au comptant le *Petit Journal* est très recherché à 920.

Le 5 0/0 Italien a reculé au-dessous de 91. Le 5 0/0 Turc a de nouveau dépassé 17.50.

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

EXTRAIT

D'UNE

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS

On fait savoir à qui il appartiendra, que : Par exploit de Balitrand, huissier, à Cahors en date du vingt-cinq août courant, enregistré, la dame Françoise Loubradou, sans profession, épouse de Guillaume Lafage, cultivateur, demeurant et domiciliée avec ce dernier à Moulin-Bessou, commune de Valprionde.

A formé contre ledit Guillaume Lafage, son mari, sa demande en séparation de biens.

Et que M<sup>e</sup> Louis Bousquet, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant en ladite ville, rue Fénélon numéro 7, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé :

Louis BOUSQUET.

# Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

# Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

**EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot**

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

### A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.  
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

**Pharmacie Centrale**  
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères  
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

**SPÉCIALITÉ DE LA MAISON**

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

### DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation  
Gastrites Vomissements  
Gastralgies Pesanteurs  
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50  
Seul spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cerède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

### VICHY

Administration - PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLÉ DE L'ÉTAT  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

### A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1887  
PREMIERS PRIX  
aux CONCOURS régionaux du Midi.  
USINE A LOURDES Fondée en 1729  
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le plus grand succès du jour!  
2000 Lecteurs  
L'IMPRIMERIE FINANCIÈRE  
(6<sup>e</sup> Année) POLITIQUE (6<sup>e</sup> Année)  
PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT CENTRAL DE PARIS  
8, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS  
Paraît tous les Dimanches :  
50 centimes PAR 16 pages de texte.  
le plus répandu,  
le plus sérieux,  
le plus indépendant,  
le plus complet,  
le meilleur marché  
des journaux financiers et politiques.  
Publie les Cours de toutes les Valeurs  
SANS AUCUNE EXCEPTION  
et les Listes officielles de tous les Tirages  
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
pendant deux mois sur dem. adressée au Directeur  
Abonnements : Envoyer 50 c. en timbres-poste  
ou 50 c. en espèces au Directeur

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
CHOCOLAT-MENIER  
MARQUE LE VÉRITABLE NGH

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

## AU PRINTEMPS

MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus



MAISON de confiance

PRIX-FIXE

invariable

MARQUÉ

en chiffres connus

**J. FILHOL & J. COURSE.**

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHALES, CONFÉCTIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOTA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillibout, PARIS CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

A LA CHEMISE DE SOIE

## J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE. NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey). — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénelon 12

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Codinaud marchand de pianos, à Cahors.

## Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

## A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1<sup>er</sup> prix, médaille d'ARGENT. Nérac, 1877.  
Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT. Italie, 1878.  
1<sup>er</sup> prix médaille d'OR. Agen, 1879.  
TUILLES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Coupes, Statues, Pots à fleurs, etc.  
Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h. Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions. ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

## Société de Banque et de Travaux Publics réunis

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 3,100,000 FR.

BUREAUX : 65, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 65, PARIS

Achat et Vente de Titres cotés et non cotés. Comptes de Chèques. — Avances sur Titres. — Souscription aux Émissions. Encaissement de Coupons. Renseignements gratuits sur toutes Valeurs de Bourse et de Travaux publics.